

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION SUR LES GRANDS ÉQUIPEMENTS ET LES ACTIVITÉS D'INTÉRÊT D'AGGLOMÉRATION

LA COMMISSION SE RÉJOUIT DE L'IMPLICATION DE TOUS À L'AVENIR DU RÉSEAU DES GRANDS PARCS ET REMERCIE CEUX ET CELLES QUI LUI ONT FAIT PART DE LEURS COMMENTAIRES, SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS, AINSI QUE LES FONCTIONNAIRES QUI ONT PARTICIPÉ AU PROCESSUS POUR LA QUALITÉ DE LEURS INTERVENTIONS AU COURS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET DES SÉANCES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

CONSIDÉRANT LES PRÉROGATIVES ET LES COMPÉTENCES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL AU NIVEAU DES GRANDS PARCS (DÉCRET 1229-2005) ;

CONSIDÉRANT L'ADOPTION DE MESURES CONCRÈTES POUR ASSURER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX DE LA QUALITÉ DE VIE COMME LE PLAN D'URBANISME, LA POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS, LE PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE, LA POLITIQUE DU PATRIMOINE ET LA POLITIQUE DE L'ARBRE ;

CONSIDÉRANT LE CADRE DE PLANIFICATION ET DE GESTION PROPOSÉ AU DOCUMENT D'ORIENTATION SUR LE RÉSEAU DES GRANDS PARCS DE MONTRÉAL PRÉPARÉ PAR LA DIRECTION DES SPORTS, DES PARCS ET DES ESPACES VERTS DU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL, DE LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE ET DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE;

CONSIDÉRANT LA VALEUR ÉCOLOGIQUE, HISTORIQUE ET CULTURELLE DES GRANDS PARCS, LEUR IMMENSE POTENTIEL ET L'IMPORTANCE DE RESPECTER LEUR IDENTITÉ ;

CONSIDÉRANT L'IMPORTANCE DU TRAVAIL EN PARTENARIAT RÉALISÉ DANS LES GRANDS PARCS ET L'ÉVOLUTION DES BESOINS EN ANIMATION ET EN ÉDUCATION ;

LA COMMISSION SUR LES GRANDS ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT D'AGGLOMÉRATION, SUR PROPOSITION DE M. ALVARO FARINACCI, APPUYÉE PAR M. BOB BENEDETTI, FAIT UNANIMEMENT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES:

RECOMMANDATION 1 :

QUE LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ADOPTE, COMME STRUCTURE DE BASE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DES GRANDS PARCS, LES ORIENTATIONS PROPOSÉES AU DOCUMENT LE RÉSEAU DES GRANDS PARCS DE MONTRÉAL – VERS UNE VISION DU RÉSEAU DES GRANDS PARCS – AVRIL 2006, PRÉPARÉ PAR LA DIRECTION DES SPORTS, PARCS ET ESPACES VERTS ET RÉVISÉ À LA LUMIÈRE DES CONSTATS, COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS FORMULÉS.

RECOMMANDATION 2 :

QUE LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION MANDATE LA DIRECTION DES SPORTS, PARCS ET ESPACES VERTS POUR SOUMETTRE UN PROJET DE MODIFICATION DE L'ANNEXE (ARTICLE 37) DU DÉCRET 1229-2005 AFIN D'HARMONISER LA LISTE DES GRANDS PARCS AVEC LA VISION PROPOSÉE ET EN COHÉRENCE AVEC LA RÉOLUTION 02-006 IDENTIFIANT LES GRANDS PARCS DE MONTRÉAL, NOTAMMENT EN Y INCLUANT LE PARC DES RAPIDES;

RECOMMANDATION 3 :

QUE LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION MANDATE LA DIRECTION DES SPORTS, PARCS ET ESPACES VERTS POUR LUI SOUMETTRE UN PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL ET À LONG TERME INTÉGRANT LA PROTECTION, LA MISE À NIVEAU, LA MISE EN VALEUR ET LE SOUTIEN AUX PARTENAIRES IMPLIQUÉS DANS LE RÉSEAU DES GRANDS PARCS .

RECOMMANDATION 4 :

QUE LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION POURSUIVE LA PROMOTION DU RÉSEAU DES GRANDS PARCS NOTAMMENT EN CONTINUANT LA PUBLICATION DU RÉPERTOIRE UNIFIÉ DES ACTIVITÉS QUI COMPREND LES INFORMATIONS PROVENANT DE TOUS LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS ;

RECOMMANDATION 5 :

QUE LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION PRENNE LES ACTIONS NÉCESSAIRES AFIN D'INSCRIRE LE RÉSEAU DES GRANDS PARCS AUX CIRCUITS TOURISTIQUE ET MUSÉAL EN COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES CONCERNÉS PAR CES DOMAINES ET INCLUANT CEUX IMPLIQUÉS DANS L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS DANS LES GRANDS PARCS.

RECOMMANDATION 6 :

QUE LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION S'ASSURE DE L'IMPLICATION ET DE LA PARTICIPATION DES CITOYENS, CITOYENNES, ORGANISMES ET PARTENAIRES AU PROCESSUS D'ÉLABORATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DES GRANDS PARCS ;

RECOMMANDATION 7 :

QUE LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION MANDATE LA DIRECTION DES SPORTS, PARCS ET ESPACES VERTS POUR DÉVELOPPER, DANS UN ESPRIT DE COLLABORATION, UNE ENTENTE-CADRE AVEC LES ARRONDISSEMENTS ET LES VILLES RECONSTITUÉES POUR ÉTABLIR LES CONDITIONS DE COOPÉRATION NOTAMMENT AU NIVEAU DES ACTIVITÉS, DE L'ENTRETIEN ET DU ZONAGE;

RECOMMANDATION 8 :

QUE LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION MANDATE LA DIRECTION DES SPORTS, PARCS ET ESPACES VERTS POUR METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D'ACTION PROPOSÉ ET PRODUIRE UN RAPPORT BISANNUEL SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU RÉSEAU DES GRANDS PARCS DEVANT ÊTRE SOUMIS À LA COMMISSION D'AGGLOMÉRATION.

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité à l'assemblée publique du 12 juin 2006.